



# Scolarité - inscription Année scolaire 2019-2020

## INSCRIPTION SCOLAIRE DANS LES ÉCOLES D'ECUELLES



Elle est obligatoire pour :

- l'entrée en maternelle (pour les enfants nés en 2016)
- le passage au Cours Préparatoire (pour les enfants nés en 2013)
- les nouveaux écoliers arrivant sur la commune

Deux étapes pour l'inscription de votre enfant dans les écoles d'Écuellenes

### ÉTAPE 1 : L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE en mairie déléguée d'Écuellenes (45 rue Georges Villette)

Lors de la campagne d'inscription organisée du lundi 18 février au vendredi 22 février de 9h15 à 12h et de 14h à 17h, le samedi 23 février de 10h à 12h et du lundi 18 mars au vendredi 22 mars de 9h15 à 12h et de 14h à 17h, les parents sont invités à se présenter **au pôle scolaire situé en Mairie déléguée d'Écuellenes** avec les justificatifs énoncés : (livret de famille, pièce d'identité des 2 parents, justificatif de domicile de moins de 6 mois, carnet de santé (DTPOLIO à jour), jugement de divorce (le cas échéant), certificat de radiation (en cas de changement d'école)

- en cas de dérogation, les parents doivent au préalable faire une demande de dérogation auprès de leur commune de résidence et de leur commune d'accueil. Pour ce faire, ils devront produire lors de l'inscription les avis administratifs des 2 mairies.

Un certificat d'inscription dans l'école dont dépend votre domicile vous sera délivré.

### ÉTAPE 2 : L'ADMISSION

Les parents devront ensuite prendre un rendez-vous avec l'école pour procéder à l'admission munis du certificat d'inscription accompagné du carnet de santé de l'enfant, du livret de famille et du certificat de radiation pour les nouveaux arrivants.

#### Admission dans les écoles d'Écuellenes :

École maternelle des Lilas (20 rue de l'Église) Mme PONS, Directrice 01 60 70 21 55 sur rendez-vous les mardis et vendredis de 13h45 à 15h15.

École élémentaire de Ravanne (8 rue de Ravanne) Mme MARTINEZ, Directrice 01 60 70 54 51 sur rendez-vous les lundis.